L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 12 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande un jeune homme capable de tenir une table de boucher. S'adresser à L. Pitferi, Napoléonville P. O., Box 75. mai8—7f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine, Nlle O. ou sur les lieux, Jules Cahier. 1er mai—1 [illegible]

A VENDRE

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois, avec un grand terrain de 32x120 pieds, No 416 rue Bagatelle ou Bourbon, entre Morales et Bons-Enfants, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente.
7 mai—7 au 15 mai.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Bassich, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Phillip Saal vs. ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Phillip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 19e jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drolla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Henry Dorries vs. ses créanciers.—No 17,704.—Division ——Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Dorries soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MERCREDI, le 12me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
30 avril—3f au 12 mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, vs. ses créanciers.—No 17,643—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, le MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest Moral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.
JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député Greffier.
30avril—5f en 30j

AVIS LÉGAUX.

Avis légal.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter et de faire passer un acte devant l'Assemblée générale de la Louisiane pour l'allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations," approuvé le 23 juin 1882;
Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.
Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 f en 30 j En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL, Agent.
18 avril—5f en 30 j

Succession de James McGarey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,302—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8mai—5, 13, 16.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'Ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit......	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit......	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit......	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété du North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le MAIN BUILDING, BATISSE DU GOUVERNEMENT, DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Shérif.
Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.
—DANS L'AFFAIRE DE—
Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
Le North, South & Central American Exposition.
No 17,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE daté le 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 17 mai 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.
Toute la propriété appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrits ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que:
Le **Main Building**, 1378x905 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.
Le **Government Building**, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.
Deux écuries ayant chacune 380x60.
Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.
Plusieurs grands derricks, (Grues.)
Et divers autres articles, etc., conformément à un inventaire enrégistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des frais des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit:
La proportion des dits frais pour le Main Building se montant à environ sept cent cinquante piastres ($750).
La proportion des dits frais pour le Government Building, se montent à environ quatre cent cinquante piastres ($450)
La proportion des dits frais pour chaque écurie, s'élevent à vingt-cinq piastres ($25), et la proportion des dits frais pour tout le reste de la propriété, s'élèvent à environ cinquante piastres ($50) pour être divisés au pro rata par les acquéreurs respectifs du dit reste ou proportion de leurs enchères.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 f 1j jusqu'au 17 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente en partage.
E. G. Rebentisch vs. G. W. Rebentisch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,160—En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Une certaine portion de propriété foncière située dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant trois lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuse, Nonnes ou Félicité et désignés par la lettre "A" et les autres par les numéros 6 et 7 d'après un certain plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 19 avril 1831. Le dit lot "A" mesure 92 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds sur le côté inférieur et une profondeur de 140 pieds 6 pouces sur la ligne du côté supérieur, antérieurement la ligne de la propriété des Nonnes des Ursulines et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Felicity Road.
Les lots Nos 6 et 7 sont contigus à la propriété ci-dessus, adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, mesure française tout, plus ou moins quant aux trois lots ci-dessus mentionnés, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connus comme les numéros 585, 587 et 589 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies et avantages y appartenant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor, notaire.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14,21,28—mai 5,12,18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de bureau de valeur, un grand coffre-fort en fer, etc.
Bodley Bros. vs. la North, Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,489—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mai 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot de meubles de bureau de valeur, effets mobiliers, railings de bureau, installations de gaz, objets divers, etc., ainsi qu'un grand coffre-fort en fer, etc., qui se trouvent au local connu comme la moitié du numéro 72 de la maison en briques à trois étages et dépendances de la rue St-Charles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
7mai—7 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mary J. Ashbey vs. Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, à McDonoghville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, et étant la moitié du lot désigné par le numéro sept de l'ilet treize, sur le plan original de Joseph Pilié, en date du 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de A. Guirot, notaire en cette ville. Laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds entre lignes parallèles, et est bornée vers la rue Madison par le lot numéro huit du dit ilet, et sur le côté vers la rue Jefferson par l'autre moitié du dit lot numéro sept et dans le fond par le lot numéro trois.
2° Le lot numéro [illegible] dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, St Tiguans et Rousseau, ayant une façade de trente-et-un pieds sur la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations et dépendences qui y appartiennent.
3° Tous les droits, intérêt, titre, et propriété du défendeur, que ce soit en communauté ou autrement, dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendences qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St André et Felton, désigné comme lot No. 7 sur un plan original du faubourg Lafayette, mesurant, au pied américain, 33 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 129 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Marx Levy vs George W. Wintz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 6,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, White et Douane, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Geo. W. Wintz.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28 mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.
Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 19 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près au ilet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7mai—7,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries. Groceries.
John L. Feitz vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,282—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 mai 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 15 mai 1886, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tout et particulièrement le contenu, installations, marchandises, etc. de la grocerie coin des rues Port et Remparts, d'après un inventaire enliassé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4mai—4,8,12,15.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries. Groceries.
M. M. Tarranto vs Michel Font.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,756—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 mai 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, MARDI, 18 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot d'épiceries fines, telles que: vins, liqueurs, installations et objets divers maintenant au local de l'encoignure des rues Melpomène et Baronne, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6mai—6 12 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.
Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Nayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.
Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magazine, Calhoun et Camp et connu comme l'ilet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit ilet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.
Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS
HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.
Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—No 11,297.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix-neuvième jour de mai 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1. TOUS ET SEPAREMENT, LES DIX LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, vacuum pans, réservoirs, chariots, bouilloires, locomotives, appareils, installations et autres objets appartenant à une raffinerie de sucre et se trouvant au susdit local, ainsi que les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient ou s'y rattachant, de quelque manière que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit, à savoir: Un lot de terre désigné par la lettre "A", d'après un plan dressé par L. H. Pilié, assistant voyer de la ville, daté le 25 octobre 1881, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castel, notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt trois pieds de largeur au fond, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St. Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, le divisant de la propriété de P. Tulane. Un autre lot de terre, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), sur cent vingt deux pieds neuf et un tiers pouces sur cent vingt-trois pieds huit et un tiers pouces de profondeur. Deux lots de terre désignés par le numéro cent six et cent sept d'après un plan déposé pour référence dans le bureau de T. O. Stark, ex notaire en cette ville, et aussi conformément à un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 3 mars 1869. Le dit lot numéro cent six mesure dix-neuf pieds deux lignes et six pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de large dans le fond, sur cent treize pieds et cinq pouces de profondeur; et le lot numéro cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre désigné par le numéro cinq, sur le plan ci-dessus mentionné dans le bureau de l'ex notaire Stark, mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de large au fond, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant vingt pieds, plus ou moins, de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), sur cent douze pieds, un pouce, plus ou moins, de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix-neuf pieds, deux pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), dix-neuf pieds de large dans le fond, cent onze pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Trois certains lots de terre désignés par les numéros quatre, cinq et six, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit: Lot numéro quatre, environ vingt-et-un pieds cinq pouces et demie de face à la rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond; le lot numéro cinq, vingt et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, et le lot numéro six, vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond, tous plus ou moins. Aussi, tout et séparément les machines, appareils, installations et ce qui y appartient et tous les articles de propriété individuelle, contenus dans la bâtisse érigée sur les lots de terre décrits ci-dessus, et employés comme une raffinerie de sucre, où une liste détaillée de l'inventaire est annexée pour référence à un acte passé par devant Andrew Hero, Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.
2. QUATRE LOTS DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou s'y rattachent en quelque sorte que ce soit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionnés, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No 51. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir: Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St. Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros un et deux, cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro deux, la plus rapprochée de la rue Julie; les lots numéros trois et quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois, la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du numéro quatre, le plus rapproché de la rue St-Joseph.
Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle ils ont une façade de soixante quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, sur un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, ex-notaire en cette ville.
3. LE TOUT ET SEPAREMENT LES DROITS D'USAGE ET D'OCCUPATION jusqu'au 13me jour du mois de septembre A. D. 1907 de la dite "Crescent City Sugar Refinery" sujet au bail contracté avec les directeurs du Fonds d'Education Tulane du terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans ledit carré d'ilet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), St Joseph, Commerce et Julie, désigné par le No 2, et mesurant au pied américain, dix-huit pieds dix pouces de façade rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) environ vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur d'environ cent vingt-trois pieds huit pouces un tiers sur la ligne le séparant du terrain No 1, et environ cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; le dit terrain étant désigné par les mots: "La propriété de Paul Tulane", sur un devis de A. DeArmas, sous voyer, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero Jr, notaire, en date du 30 janvier 1883, laquelle propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte public, devant Andrew Hero Jr, notaire, date du 21 mars 1883, en faveur du ou des détenteurs des bons et coupons spécifiés dans la pétition.
Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour d'avril 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.
16 avril—16,22,29—mai 5,12,19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de
Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 5 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 22 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—
Toutes les machines, arbres de couche, vans vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11mai—14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Herman Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,292.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 28 sur un plan de Hedin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—juin 1.8.12

ANNONCE JUDICIAIRE.
H. V. Werthern, R. Stewart Dennee, subrogé, vs. C. D. Ludwig.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 7,189.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 22 mai 1886, à 2 heures P. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un jeu de meubles de salon en crin, composé de 5 chaises, 1 chaise à bras, 1 sofas, 1 table en marbre, 1 piano droit de Emerson, seront vendus à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11mai—11 15 19 22

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Stock de marchandises sèches, comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper jusqu'à l'expiration du dit bail.
E. H. Adams vs Ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 17,428.

PAR VINCENT & CO.—Alex Levy, encanteur—Bureau No 64 rue Douane,—il sera vendu SAMEDI, 22 mai 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, le contenu du magasin No 594 rue Magazine, consistant en marchandises sèches, articles de fantaisies, etc. ainsi que les comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper le dit local jusqu'à l'expiration du dit bail.
Conditions—Comptant.
11 mai—11,18 22

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.
Succession de Williams Nides.
No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—
Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, ilet par la rue Pitt, désigné comme le lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5 12.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles et effets mobiliers à l'encan dans l'affaire de la succession de Jane C. Marsdin,
conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No. 16,293—Division ——

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 40 rue Royale.—Il sera vendu à l'encan MARDI, 18 mai 1886, au local à l'encoignure des rues Baronne et Perdido.
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
8 mai—8 16 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,720—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christina Nolting, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mai—12 16 21

Succession de Edgar J. Dufour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,772—Division C—Attendu que Numa Dufour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edgar J. Dufour, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 mai—8,13,16

Succession de William Kiley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,476—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve William Kiley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
7mai—7 12 16

Succession de Kaspar Auch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,667—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par O. F. Theisman et Jacob F. Welsh, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
6 mai—6 11 15

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A—Attendu que Mme Veuve Mark F. Bigney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mark F. Bigney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mai—6 11 15

Succession de George W. Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Baldwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15

Succession de Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,762—Division D—Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrain de valeur
Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.
Succession de Mme A. D. Merritt.
No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 30 mai 1856, mesurant 35 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.
Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 au-dessus du prix de vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq., notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5 12

Succession de feu Joseph Leblanc.
Vente péremptoire aux plus forts enchérisseurs, avec consentement des parties,
Pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Joseph Leblanc et sa femme
—DE—
Magasin et Résidence de choix,
Incluant des emplacements établis depuis longtemps et faisant de bonnes affaires, en face et près du
Marché Français.
Propriétés et Résidences
Dans le 2ème et 3me Districts.
Toutes à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, avec consentement des parties, pour effectuer un partage, les propriétés décrites ci-dessous à savoir—
1° **Le magasin en briques à deux étages avec attic,** désigné par le No. 245 rue Decatur, dans l'ilet compris entre Decatur, Chartres, St. Philippe et Dumaine. Le lot est désigné par la lettre B, d'après un plan déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire, comme plan No 120, et mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Decatur, 20 pieds 9 pouces de large dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds. Le même sans l'usage de l'allée existant apparemment et ouvrant sur la rue St. Philippe, et sans servitudes apparentes et sans aucun droit d'entrée ou de sortie de ou vers la rue St. Philippe.
Les améliorations comprennent un magasin en briques et résidence à deux étages avec attic solidement construits, loués et occupés par F. N. Volckman, Esq., à raison de $1200 par an, payable mensuellement jusqu'au 1er Octobre 1887. Le magasin est un des trois occupés par M. Volckman, connu comme une des épiceries les plus renommées dans le Deuxième District. Il est adjacent au coin des rues St Philippe et Decatur, et se trouve immédiatement en face du Marché Français, et ne pourrait pas être mieux situé pour faire de bonnes affaires et comme placement sûr et productif.
2° **Les magasins en briques** à trois étages et résidences solidement construits, formant les coins des rues Decatur Gallatin et Hôpital, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Ursulines.
Le terrain est désigné par le No. 37, d'après un plan dressé par Jos. Pilie, daté le 29 décembre 1833, déposé dans le bureau de Wm. Christy, ex-notaire, mesurant 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin, 25 pieds de face à la rue Decatur, 99 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Hôpital et 96 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur les autres lignes de côté, s'étendant de la rue Decatur à la rue Gallatin.
Les améliorations comprennent deux magasins en briques à trois étages et résidences formant le coin des rues Decatur et Hôpital et le coin des rues Gallatin et Hôpital.
Le coin des rues Decatur et Hôpital est désigné par le No 196 rue Decatur, est attrayant et renommé. Il est vendu sujet à un bail qui expire le 1er septembre 1887. Ce coin est connu comme l'emplacement d'affaire populaire de MM. Peterson & Roelling, marchands [illegible].
Le coin des rues Gallatin et Hôpital, incluant le reste de la propriété, est occupé par divers locataires à un loyer de $400 par an sans baux. Etant situé à un des marchés français et près de la levée et du commerce du fleuve, la propriété est également désirable comme résidence et placement productif.
3° **La bâtisse en briques** à trois étages désignée par le No 106 rue Hôpital ou Chemin du Bayou dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Remparts et St Claude.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 82 pieds 1 pouce de profondeur. Le dit lot fait partie des lots Nos. 5 et 6 d'après un plan par E. Crozat, daté le 5 avril 1836, déposé dans le bureau de T. Seghers, ex notaire en cette ville. Le tout d'après un plan dressé par Castaing, daté le 15 mars 1855, déposé dans le bureau de R. J. Ker, notaire en cette ville. La propriété est près de l'Eglise de St. Augustin, le Couvent des Nonnes Ursulines et au centre d'un voisinage respectable.
4° **Les deux résidences en briques** à un étage avec attic désignées par les Nos 275 et 277 rue Ste Anne dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Robertson et Claiborne.
Le terrain mesure en mesure américaine 30 pieds sur la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 111 pieds 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en commun avec les propriétaires des deux propriétés faisant face à la rue Ste-Anne, d'environ six pieds de largeur, commençant à la rue Robertson et courant derrière les propriétés décrites ci-dessus qui est bornée du côté de la rue Robertson par la propriété du coin des rues Ste-Anne et Robertson, appartenant, ou qui appartenait récemment à Zambelli et du côté de la rue Claiborne, par la propriété vendue du dit Zambelli à un Benedick Simon.
5° **Le cottage en bois** connu comme le No 157½ rue Galvez dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et Ste-Anne. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un plan annexé à un acte pour qu'on s'y réfère, passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 4 janvier 1873, mesurant 15 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez sur 76 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles et fait partie du lot No 5, d'après un plan par S. Surgi daté le 6 janvier 1847.
6° **Le joli cottage** désigné par le No 8 La harpe, dans le carré d'ilet borné par les rues Laharpe, Villeré, Colombus et Robertson, mesurant mesure américaine, 35 pieds 3 pouces 1 lignes de façade rue Laharpe, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur au fond, sur une profondeur de 106 pieds [illegible] de pouce vers la rue Villeré, et 90 pieds et [illegible] de pouce sur l'autre ligne selon un plan de L. H. Pilie, en date du 19 mars 1855 et déposé au bureau de P. E. Theard, notaire, comme le plan No 8. Une très belle demeure dans un très joli voisinage à l'intersection des rues Laharpe, Villeré et St Bernard Avenue.
7° **La seule maison en bois à un étage** contenant magasin et demeure et formant le coin sud est des rues Champs-Elysées et Morales, dans le carré d'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Morales, St Claude et François. Le terrain est désigné par le No. 3 sur un plan de Jos Pilié, daté le 1er avril 1836, déposé au bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire, dans le livre 11 de plans; lequel terrain mesure au pied américain 32 pieds de façade rue des Champs-Elysées sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Morales dont il forme le coin.
Cette location est également désirable pour les affaires et comme maison de résidence.
8° **Trois terrains de valeur propres à bâtir,** dans le 3me district de cette ville, désignés par les Nos 15, 16 et 17, du carré 24, borné par les rues Mazant, Grandshommes, Bartholomew et Craps ou Bourgogne, selon un plan déposé sous le No 23 au bureau de S. Magner, ancien notaire de cette ville; lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Mazant sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
9° **Cinq terrains,** dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Joséphine, St-Antoine et Célestine, désignés par les Nos. 3, 4, 7, 8 et 10 et mesurant, chacun, 31 pieds de façade rue Bagatelle sur 123 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Tous les autres détails seront donné le jour de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et lieu du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles [illegible] en cas de poursuite pour forcer le recouvrement.
Les améliorations devront être assurées pour le montant de la partie à crédit et les polices transférées aux porteurs des billets. Les billets, si on l'exige, seront subdivisés à la convenance des parties intéressées, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour assurer celle-ci.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Rolle, notaire.
11mai—

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.
No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, savoir:
Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bayou et Espagne, et l'Avenue Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 632 rue Dauphine.
Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera, en sus du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.
Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 20 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril; mai 1, 8, 15, 22, 29.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Coffre à outils, meubles de maison, etc.
Succession de Jacob Rechsteiner.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No. 17,429.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—VENDREDI, 21 mai 1886, à 10½ heures A. M., à ma salle d'encan No. 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour en date 4 mai 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un assortiment de meubles de maison et autres effets, ainsi qu'un coffre à outils conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
9 mai—9 15 21

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT

Succession de Mme Hypolite Louise Develle, Veuve de Henry Michel.
No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Jolie maison de résidence en briques à étage rue Bourbon, No 187.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 juin 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, décrit dans le titre comme contenant environ 48 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds et diminuant un peu dans le fond, mais lequel en réalité mesure 48 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste. Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes sur une largeur dans le fond de 59 pieds 10 pouces 3 lignes d'après mesure actuelle ainsi qu'il appert par arpentage et plan faits par Edgar Pilié, architecte et arpenteur, en date du 8 août 1885; ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, antichambre, office et galerie sur le derrière, et à l'étage supérieur quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie ouverte sur le derrière, chambre à bain et cabinet; une bâtisse en briques à étage dans la cour ayant 7 chambres, water-work, lieux d'aisance, cour en partie carrelée en pierres plates et en briques, porte cochère, etc., etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant ———— aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1886.
12mai—12,15,22,29—5,12 juin.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 12 mai 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'écurie de M. Paul Rousset, encoignure des rues Gasquet et Napoléon—

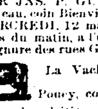

La Vacherie de M. Jean Fort Poney, comprenant:
22 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.
2 chevaux, 1 charrette à lait, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensils de la vacherie. La clientèle d'environ 23 gallons de lait par jour sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
9 mai—

Magnifiques Vaches laitières provenant de la vacherie de Mehnert.
45 Vaches laitières, toutes avec des veaux, de races Jersey, Durham et Créole.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 18 mai 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancien Stock Landing, à l'écurie "Elevator," à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas—

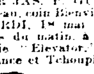

45 belles Vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux et de races supérieures.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant; et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
9 mai—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 13 mai 1886, il sera vendu à l'encan, à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton près de la machine [illegible] à l'écurie de M. Pierre Canteron—

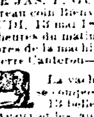

La vacherie de M. Jérome Heugas, se composant de
13 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, et 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette, 1 charrette à provisions, les bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $200 trois mois et au-dessus de $200 six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9 mai—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Une Bibliothèque en Noyer
Livres de loi et autres, Montre en or et Chaîne, Bijoux, Carabine, Fusil de chasse, etc. Cinq Actions du Southern Art Exhibition Company, Dix Actions du Standard Fireless Propelling Company.
Succession de Francis W. Baker.
No. 17,462—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 18 mai 1886 à 3 heures et demie de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1886, il sera vendu à l'encan, au No. 5 rue Carondelet:
Un lot de livres de loi et autres, une bibliothèque, bijoux, etc.
Conditions comptant.
7 mai—7 12 18

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Lassen.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 17,039.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 avril 1886, il sera vendu la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir—
Deux lots de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bartholomew, St Claude et Jeanne, formant le coin des rues Remparts et Bartholomew et mesurant chacun 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Bartholomew sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant John [illegible], Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13 17 24—1,8,15 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Troisième District.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, No 17,552.
Succession de Herman Berlega.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 avril 1886, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant North Peters, Elmire, Chartres et Congrès, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de son adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—8 15 22 29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
P. E. Barrazin vs. ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,443.
Le contenu d'une buvette au No 271 rue Decatur, comprenant liqueurs, verres, vaisselle, tables, tables de jeu, coffre-fort, 2 stoves, citerne de 2000 gallons, etc., etc. Aussi, le bail ou local qui expire le 30 septembre 1886.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville.—VENDREDI, 14 mai 1886, à 11 heures du matin, au No 271 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 4 mai 1886, il sera vendu le contenu de la buvette ci-dessus mentionnée. Le tout sera offert en bloc, et si la vente ne peut être opérée ainsi, on vendra par lots.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5mai—5 8 14.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottages simples et doubles.
Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomène et Bassin, près du Marché Dryades.
Succession de Allen Cousley, décédé.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 28 avril 1886, dossier No 4985, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—
Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit:
Lot No 1 forme le coin des rues Melpomène et Bassin et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et façade à la rue Bassin de 91 pieds 8 pouces.
Lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.
Le lot No. 3 est la partie du fond du lot No. 1 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par William & Patton, architectes et arpenteurs, qu'on peut voir à l'endroit de la vente et daté —— mai 1886.
Les améliorations consistent de, à savoir:
Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises, contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangar, etc., rapportant $25 par mois.
Sur le lot No. 2. Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $16 par mois.
Sur le lot No. 3. Un joli cottage couvert en ardoises contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc., rapportant $12 par mois, toutes des maisons confortables en très bon ordre et au lieu seulement des chars de la rue des Remparts, et à deux ilets du marché Dryades, bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, du jour de la vente, les acquéreurs assumeront en plus, les taxes dues et exigibles en 1886 et feront un dépôt en argent de 10 pour cent.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai12,9,16,23,30—5juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS DE COMMERCE
—ET—
MAISONS DE RÉSIDENCE DE CHOIX
—DANS LES—
Premier et Deuxième Districts.

Actions de la Compagnie d'Assurances Hope.

Boucles d'Oreilles et Broche en Diamant.

No 82 RUE DU CANAL,
Entre les rues du Camp et Magazine, bâtisse en briques à quatre étages, occupée par MM. Levy, Loeb, Scheuer & Cie., marchands en gros de Tissus (Dry Goods).

No 46 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Douane et Bienville, bâtisse en briques à trois étages, occupée par A. Doussan, parfumeur, et B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements.

No 48 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Bienville et Douane, bâtisse en briques à trois étages, occupée par B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements, et A. Doussan, parfumeur.

Nos 10 et 12 RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Decatur, bâtisses en briques à quatre étages, occupées respectivement par John Wingrave, marchand de glace, et A. Delcous, menuisier et charpentier.

No 42 RUE ESPLANADE,
Entre les rues Chartres et Decatur, charmante maison de résidence à deux étages, en briques, solidement construite, avec vastes terrains et située à proximité des belles résidences de MM. Johnson, Lion, Xiques et autres.

SIX TERRAINS NUS DE VALEUR
Faisant face aux rues Galvez et St-Louis, à la Promenade Carondelet et bornés par la rue Johnson, occupés par G. D. Luce, fabricant de mousse

UN TERRAIN DE VALEUR
Au coin de la rue Johnson et de la Promenade Carondelet, borné par les rues St-Louis et Galvez.

TROIS TERRAINS DE VALEUR
Au coin des rues Tonti et Gasquet, borné par les rues Palmyre et Miro.

DOUZE ACTIONS--CAPITAL
De la Compagnie d'Assurances Hope de la Nlle-Orléans.

Joseph Ernest Pepin et autres
vs.
Louis Arnaud Pepin et autres.
No. 17,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire et dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations de deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rue **St-Charles,** entre les rues **Gravier** et **Commune,** SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

PREMIER DISTRICT.

1° **Un certain terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, le 29 février 1860 déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de J. E. Jarreau, alors notaire en cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Canal, Commune, Magazine et Camp,** et mesurant 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de façade sur la rue du **Canal,** sur une profondeur, entre lignes parallèles de 95 pieds 11 pouces. Les améliorations comprennent l'élégante et solide bâtisse en briques à quatre étages en bon état, avec fenêtres en fer sur le devant et derrière, beau bureau avec "Sky-Light" et des ventilateurs sur les ouvertures vitrées du dernier genre, un auvent sur la façade, cours, hydrant et lieux d'aisance. Cette propriété est connue par le numéro municipal 82 rue du Canal.
Avec la propriété seront vendues les étagères sur un côté du premier étage et toutes celles du deuxième étage, un bureau en noyer, dix longs comptoirs en noyer, douze bancs longs et bas, installation de gaz partout, et un **ascenseur Reynolds,** sans l'appareil à gaz ou la machine.
La propriété est vendue sujette au bail en faveur des occupants actuels, Messieurs Levy, Loeb, Scheuer & Cie., expirant le 30 septembre 1886, au taux très minime de $3300 par an, payable mensuellement par des billets.
2° **Trois certains terrains,** situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 dans le carré borné par les rues **Gasquet, Tonti, Miro et Palmyre.** Le terrain No 11 forme le coin des rues **Tonti** et **Gasquet,** et mesure 27 pieds 5 lignes de face rue **Gasquet,** sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces 3 lignes rue **Tonti.** Les terrains 9 et 10 mesurent, chacun, 27 pieds à pouce de façade rue **Gasquet,** sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles.

DEUXIEME DISTRICT.

3° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 46 dans le carré d'ilet borné par les rues **Chartres, Decatur Bienville et Douane,** mesurant, d'après un plan annexé à l'acte d'inventaire fait par James Fahey, notaire, dans la succession de Mme Veuve A. Pepin, 29 pieds 0 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue de **Chartres,** sur 143 pieds 6 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magnifique bâtisse en briques à trois étages, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier descendant deux étages, un magasin d'entrepôt au premier et deuxième étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond. Au 2ème étage un grand office vitré et tous les tuyaux de gaz au deuxième étage seulement, waterworks, etc. Cette propriété porte le No. municipal 46 rue de **Chartres.** La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement, à Aug. Doussan, le rez-de-chaussée et les entrepôts, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $780 par an, payable mensuellement; secondement, les deuxième, troisième étages à MM. B. J. Wolf & Fils jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $600 par an, payable en billets, mensuellement.
4° **Un lot de terre,** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Bienville, Decatur et Douane,** étant le lot inférieur ou celui le plus rapproché de la rue **Bienville,** sur lequel se trouve le magasin portant le numéro municipal 48, rue de **Chartres,** 23 pieds 3 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue de **Chartres,** et une profondeur sur la ligne latérale supérieure (celle sur le côté le plus rapproché de la rue de la **Douane**) de 143 pieds 6 pouces 2 lignes, plus ou moins, et sur la ligne latérale inférieure (celle la plus rapprochée de la rue **Bienville**) il s'étend à une première profondeur, sur une ligne parallèle à l'autre ligne latérale, de 117 pieds 2 pouces 2 lignes, plus ou moins, profondeur à laquelle le dit terrain se diminue de 4 pieds 4 pouces à angle droit, puis s'étend sur une ligne parallèle à l'autre ligne latérale à une nouvelle profondeur de 26 pieds, plus ou moins, sur une largeur dans le fond de 19 pieds 8 pouces 4 lignes, d'après le dit plan de L. J. Frémeaux, cité plus haut, et annexé à l'inventaire pris par James Fahey, notaire, dans la succession de veuve A. Pepin.
Les améliorations comprennent une élégante bâtisse en briques à trois étages, réparée entièrement l'an dernier, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier, beaux offices au premier et 2me étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond, cour, waterworks, et un entrepôt et troisième étage [illegible].
La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement, les premier, second et troisième étages à Messieurs B. J. Wolf & fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux annuel de $1080, payable mensuellement en billets; avec les étagères des deux côtés au premier étage; et secondement, l'entrepôt de deux étages à l'arrière à Aug. Doussan, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $300 par an, payable au mois.
5° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Conti, Bienville, Chartres et Decatur,** désigné par le No 7, sur un plan dressé par C. A. Sampson, architecte, et déposé pour qu'on s'y réfère, comme le plan No 16, livre 6 des plans, au bureau de H. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes de face rue Conti, sur une profondeur de 40 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, ayant en commun avec les terrains portant les Nos 46, 47 et 48, décrits dans le plan ci-dessus mentionné une petite cour avec lieux d'aisance, et une allée ouvrant rue Conti. La rue vient d'être pavée en granite et tous les trottoirs ont été exhaussés devant cette propriété et celle adjacente, le No 12 de la rue Conti.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques, à trois étages, désigné par le No. municipal 10 rue **Conti,** loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à John Wingrave, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
6° **Un lot de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 9 sur le même plan que ci-dessus, dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant 20 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 53 pieds 2 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques désigné par le No. municipal 12, rue Conti, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à A. Delcous, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
7° **Une grande portion de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Esplanade, Quartier, Chartres et Decatur,** mesurant 51 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'**Esplanade,** sur une première profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue **Decatur,** se dirigeant de la rue de l'**Esplanade** à la rue du **Quartier,** point où elle se retrécit de 1 pied 10 pouces 1 ligne vers la rue de **Chartres;** de là, sur une seconde profondeur de 9 pieds 4 lignes, ensuite de 50 pieds 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue du **Quartier,** dans la direction de la rue de **Chartres;** enfin, de 110 pieds sur une ligne parallèle à la rue de **Chartres** jusqu'à la rue de l'**Esplanade,** le point de départ.
Les améliorations comprennent une très charmante résidence en briques à deux étages, dans l'ordre le plus parfait, ayant au rez-de-chaussée, un grand salon, une salle à manger, une petite chambre, un balcon et un grand vestibule; au 1er, 4 chambres à coucher, un petit cabinet de toilette sous le palier, une grande chambre dans la mansarde. Une bâtisse en briques à deux étages est jointe à la maison principale, avec cuisine et chambre à repasser, cave à vin au rez-de-chaussée, avec des vitrines pour la porcelaine. Au 2e, il y a deux chambres à coucher avec chambre à bain, lieux d'aisance au deux étages. Gaz partout. Deux citernes, waterworks, cour pavées en ardoise, cave pour bois et charbon, baquets stationnaires pour blanchissage, grand poulailler, splendide véranda faisant face à la rue de l'Esplanade, balcon faisant face au fleuve, jardin, etc. etc.
Cette propriété est à proximité de trois lignes de **chemins de fer urbains,** allant aboutir à la rue du **Canal,** des gares du chemin de fer **Pontchartrain,** du chemin de fer **L. and N. R. R.,** du chemin de fer **Morgan's Louisiana et Texas R. R.,** du **Marché français,** des **Eglises,** etc. Les manteaux de cheminées dans trois chambres de la maison principale sont en marbre blanc parfaitement poli et sans taches; au premier, les plafonds sont sculptés, la rampe de l'escalier est en acajou, les chambres ont de nombreuses ouvertures et sont conséquemment bien aérées. Il serait enfin difficile, dans une annonce de ce genre de signaler tous les agréments de cette propriété. Nous nous bornons à engager le lecteur à la visiter avant la vente en se procurant une carte des encanteurs à qui on pourra s'adresser dans ce but de 7 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.
8° **Sept certains lots de terre,** situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'ilet borné par les rues **Galvez, Promenade Carondelet, St-Louis et Johnson.** Le lot No 1 forme l'encoignure des rues **Johnson** et **Promenade Carondelet** et mesure 26 pieds, 1 pouce, 1 ligne de face à la **Promenade Carondelet,** 28 pieds de largeur dans le fond, 89 pieds 5 lignes de profondeur et de face à la rue **Johnson,** et 83 pieds 5 pouces, 6 lignes sur la ligne opposée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues **Galvez** et de la **Promenade Carondelet** et mesure 30 pieds, 2 pouces, 2 lignes sur la **Promenade Carondelet** sur 86 pieds, 3 pouces, 6 lignes de profondeur et face à la rue **Galvez,** 88 pieds 9 pouces, 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 8, et 30 pieds 7 pouces de largeur dans le fond. Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur la **Promenade Carondelet** et 30 pieds [illegible] de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: [illegible] **Johnson,** [illegible] **Galvez,** [illegible] **St-Louis** [illegible] **Galvez, et St-Louis**
Les lots Nos 6 à 11 [illegible] à MM. J. D. Luce jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $125 par an, payable mensuellement en billets. Toutes les clôtures, bâtisses et autres objets appartenant à la [illegible] ne sont pas compris dans la vente des lots de terre.
9° 12 Actions du capital de la Compagnie d'Assurances Hope.
10° Une paire de boucles d'oreilles et une broche en diamant.
Termes et conditions—Pour les meubles et actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, portant sept pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente seront passés devant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs, et contiendront les clauses ordinaires [illegible] pour obtenir le paiement des billets, ainsi qu'à l'assurance et au transfert des polices avec la clause de **Non aliénando.** Les taxes dues et exigibles en 1886 devront être assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,22

GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés dans le Deuxième et Troisième Districts.
Pour Clore la
SUCCESSION DE PIERRE COUSSIRAT.

No. 127 rue DUMAINE entre BOURGOGNE et DAUPHINE. Résidence en briques à deux étages pour famille.
No. 250 rue ST. PHILIPPE entre CLAIBORNE et DERBIGNY. Maison en bois à un étage à double corps de logis.
Nos. 126 et 128 rue ST. LOUIS entre DAUPHINE et BOURGOGNE. Grande résidence en briques pour famille.
Nos. 175 et 175 1/2 rue LIBERTÉ entre DUMAINE et STE. ANNE. Belle résidence en bois à double corps de logis.
No. 173 rue LIBERTÉ entre STE. ANNE et DUMAINE. Joli cottage.
Nos. 80, 82 et 84 rue ST. PIERRE entre BOURBON et DAUPHINE. Trois résidences en briques à trois étages.
No. 90 rue ST. PIERRE entre DAUPHINE et BOURBON. Une bâtisse en briques à un étage, terrain profond.
No. 225 rue BOURGOGNE entre DUMAINE et ST. PHILIPPE. Une résidence en bois à un étage pour famille.
No. 308 rue des URSULINES entre PRIEUR et ROMAN. Cottage.
No. 365 rue BIENVILLE entre PRIEUR et JOHNSON. Trois bâtisses en bois.
No. 171 rue PRIEUR entre DUMAINE et ST. PHILIPPE. Cottage agréable en bois.
No. 190 rue DERBIGNY entre DUMAINE et ST. PHILIPPE. Joli cottage en bois.
No. 194 rue DERBIGNY entre ST. PHILIPPE et DUMAINE. Une résidence en bois à un étage.
No. 267 rue ST. PHILIPPE entre ROMAN et DERBIGNY. Joli cottage en bois.
Nos. 247 et 247 1/2 rue ST. PHILIPPE entre CLAIBORNE et DERBIGNY. Une résidence en bois à un étage.
No. 262 rue ST-PHILIPPE, entre DERBIGNY et ROMAN. Joli cottage en bois.
Coin des rues ST-PHILIPPE et DERBIGNY. Une résidence en bois à deux étages et magasin, et deux résidences en bois à deux étages faisant face à la rue DERBIGNY.
Coin des rues ROBERTSON et ST-PIERRE. Une résidence double en bois à un étage.
Coin des rues DERBIGNY et ST-PHILIPPE. Une maison en bois à un étage avec attique et autres dépendances.
Coin des rues ST-PHILIPPE et DERBIGNY.
Coin des rues URSULINES et DERBIGNY.
Coin des rues ESPAGNE et CLAIBORNE. Une bâtisse en bois à un étage.
PROMENADE CARONDELET, entre les rues CLAIBORNE et DERBIGNY.
Nos 197 et 199 rue DERBIGNY, entre les rues DUMAINE et ST PHILIPPE. Une résidence en bois à deux étages, avec double corps de logis.
No. 345 rue JOHNSON, entre LAHARPE et LAPEYROUSE. Joli cottage et dépendances.
Nos. 257 et 257 1/2 rue ST-PHILIPPE, entre CLAIBORNE et DERBIGNY.
No. 112 rue DERBIGNY, entre la PROMENADE CARONDELET et la rue ST-LOUIS
No. 254 rue ST-PHILIPPE, entre CLAIBORNE et DERBIGNY. Bâtisses [illegible]
PROMENADE CARONDELET entre CLAIBORNE et DERBIGNY. Une [illegible] à un étage, pour famille.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, [illegible] **aux derniers et plus forts enchérisseurs,** pour ce qu'elles rapporteront, les propriétés de valeur ci-dessus.
Toutes les propriétés décrites ci-dessus sont vendues conformément à l'arpentage et aux mesures faites par Arthur De Armas, ingénieur civil et député voyer, datés avril 1886 et annexés aux actes de vente pour qu'on s'y réfère.
Pour les détails se référer au N. O. Picayune.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit d'un an en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilèges du vendeur sur la propriété datés du jour de la vente avec 8 pour cent par an à partir de ce jour jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets ou une portion quelconque et de toutes les autres clauses dans les actes de ventes.
Les acquéreurs devront assurer la bâtisse pour le montant des billets fournis, pour rembourser les primes d'assurance non expirées, transférer les polices d'assurances au détenteur des billets, assumer et payer les taxes pour l'année 1886 au-dessus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant MM. Edgar Grima et Charles G. Andry, notaires, aux frais des acquéreurs.
8mai—